

« Réformes économiques et politique de l'emploi : quel impact ? »**BOUTALEB Kouider**

Dr.es Sciences Economiques
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Université de Tlemcen

Résumé :

Cet article a pour objet l'analyser de l'impact des réformes économiques initiées par l'Algérie dans le sillage de la transition à l'économie de marché décidée en 1989 suite à la crise systémique du modèle de développement socialiste, sur l'emploi et le chômage.

Nous considérons et c'est la notre hypothèse de travail, que ces réformes contrairement aux objectifs annoncés n'a pas eu d'impacts positifs et il ne pouvait en être ainsi dans une économie dépourvue de structures productives efficaces et fonctionnant à la rente tirée de la vente des hydrocarbures

Pour le démontrer nous avons opté pour la démarche méthodologique suivante :

1. dans un premier point nous avons abordé le taux de croissance démographique et de la population active dans la mesure où ne peut comprendre la politique de l'emploi sans analyser l'évolution de la population algérienne et l'offre de travail qu'elle détermine
- 2 dans un second point, le processus et le contenu des réformes libérales initiées en Algérie et focalisant sur celles inhérentes au marché du travail et à la politique de l'emploi
3. enfin dans un troisième point l'évolution de l'emploi ou nous montrerons qu'au delà du fait « statistique » de la baisse du taux de chômage global (objet de controverse), c'est la précarisation de l'emploi et le développement de l'informel qui caractérisent présentement le marché du travail.

Mots clés : réformes économique, marché du travail, population active, emploi, chômage,

Introduction

L'emploi, faut-il le souligner, constitue partout une préoccupation centrale des pouvoirs publics et un critère fondamental d'évaluation de toute politique économique.

En Algérie, l'emploi a été incontestablement l'un des principaux objectifs de la stratégie de développement adoptée vers le milieu des années soixante. Deux facteurs essentiels expliquent ce choix : le niveau élevé du chômage à l'époque (33%), et la nécessité de préparer l'économie à satisfaire la demande d'emploi de la génération née à l'indépendance et qui devait arriver sur le marché du travail à l'horizon 1980.

Durant cette période, les ressources du pays ont été massivement investies dans de vastes programmes d'industrialisation et de formation de la main-d'œuvre. La demande d'emploi s'est considérablement développée pour pouvoir absorber la main-d'œuvre additionnelle notamment les primo-demandeurs d'emploi en particulier les universitaires qui n'éprouvaient aucune difficulté à trouver à s'employer au sein des nombreuses Sociétés Nationales en charge des programmes de développement. « C'est ainsi que les entreprises publiques et l'Administration ont massivement recruté, ce qui a conduit à une situation de *quasi-plein emploi*. De ce point de vue, la stratégie était une réussite puisque le taux de chômage était divisé par trois : il baisse de 32,9% en 1966 à moins de 11% en 1984 (1)

Il faudrait cependant préciser que l'économie fonctionnait « hors marché », c'est-à-dire que l'allocation des ressources tout autant que la redistribution des bénéfices étaient centralement planifiées et par conséquent ne relevaient pas des incitations du marché

Cette politique a été abandonnée vers la fin des années 1980 suite à l'exacerbation des contradictions du système productif mis en place dans l'optique de l'économie socialiste, notamment avec la chute des prix des hydrocarbures intervenue en 1986 sur le marché international, qui a poussé le pouvoir politique ou du moins l'aile droite de ce pouvoir acquis à l'option libérale (2) à s'orienter délibérément vers l'adoption de réformes en vue de l'instauration d'une économie de marché et par conséquent d'abandonner l'option socialiste fondée sur la planification impérative et centralisée.

Quelles retombées ont eu les réformes, sur le marché du travail (en matière d'emploi et de lutte contre le chômage), durant la période 1990/2013? C'est ce que nous allons tenter d'analyser en fonction des données disponibles, après avoir toutefois considéré auparavant la pression démographique sur l'emploi et le chômage. On ne peut comprendre en effet la politique de l'emploi sans analyser l'évolution de la population algérienne et l'offre de travail qu'elle détermine.

Nous aborderons synthétiquement dans un second point le processus et le contenu des réformes libérales initiées en Algérie et focalisant sur celles inhérente au marché du travail et à la politique de l'emploi

Nous aborderons enfin dans un troisième point l'évolution de l'emploi ou nous montrerons qu'au delà du fait « statistique » de la baisse du taux de chômage global (objet de controverse), c'est la précarisation de l'emploi et le développement de l'informel qui caractérisent présentement le marché du travail.

1. Evolution du taux de croissance démographique et offre de travail

1.1. Evolution du taux de croissance démographique

Rappelons que la croissance démographique en Algérie s'est toujours située à plus de 3‰ par an, classant le pays parmi le groupe de tête au niveau international. Mais à partir du début des années 1990, ce taux de croissance de la population a nettement ralenti, passant à moins de 2‰ à partir de 1995, avant de reprendre son cours ces dernières années, après une baisse enregistrée sur près de deux décennies, baisse qualifiée de « transition » lors des années 90, pour se situer autour de 2‰ comme on peut l'observer sur le tableau 1.

Tableau 1. Evolution de la croissance démographique 1990-2012

Années	1990	2000	2008	2009	2010	2011	2012
Population au milieu de l'année (en milliers)	25 022	30 416	34 591	35 268	35 978	36 717	37 495
Accroissement naturel (en milliers)	624	449	663	690	731	748	808
Taux d'Accroissement Naturel (en %)	2,49	1,48	1,92	1,96	2,03	2,04	2,16

Source : ONS N° 658, *Démographie algérienne*, 2013

La baisse du taux de croissance démographique enregistrée sur plus de deux décennies est due principalement à la baisse du taux de fécondité même si le taux de mortalité, notamment infantile, ait connu lui aussi parallèlement une forte diminution.

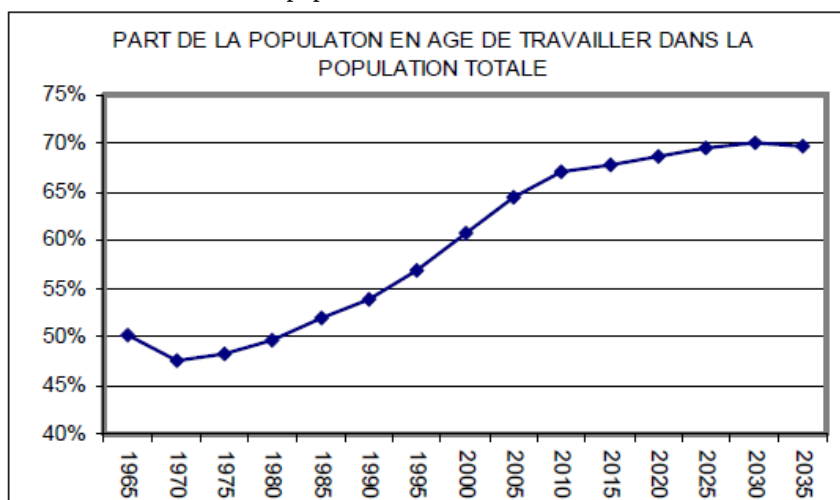
Les facteurs qui ont eu pour conséquence de faire baisser le taux de fécondité et qui sont par conséquent souvent invoqués pour expliquer cette transition démographique sont la contraception, le recul de l'âge du mariage, l'insertion des femmes dans la vie active, l'urbanisation (3)

Cette baisse de la croissance de la population n'a pas eu cependant de répercussion immédiate sur l'évolution de la population active et par conséquent la configuration du marché de travail, comme on peut le constater à travers l'évolution de la population active.

1.2. Evolution de la population active (l'offre de travail)

L'évolution de la population active dépend, faut il le rappeler, de la population en âge légal de travailler (14/64 ans) et du taux de participation.

Malgré la baisse du rythme de croissance de la population en âge de travailler, celle-ci continue de représenter une part croissante de la population totale. En effet, bien que le taux de croissance de la population en âge de travailler soit passé de 4,2% sur la période 1980-1985 à 2,9% entre 2000 et 2004, il reste néanmoins, depuis 1970, constamment supérieur au rythme de croissance de la population totale. On estime qu'à partir de 2010 la population en âge de travailler se stabilisera sur plusieurs années entre 67 et 70% de la population totale

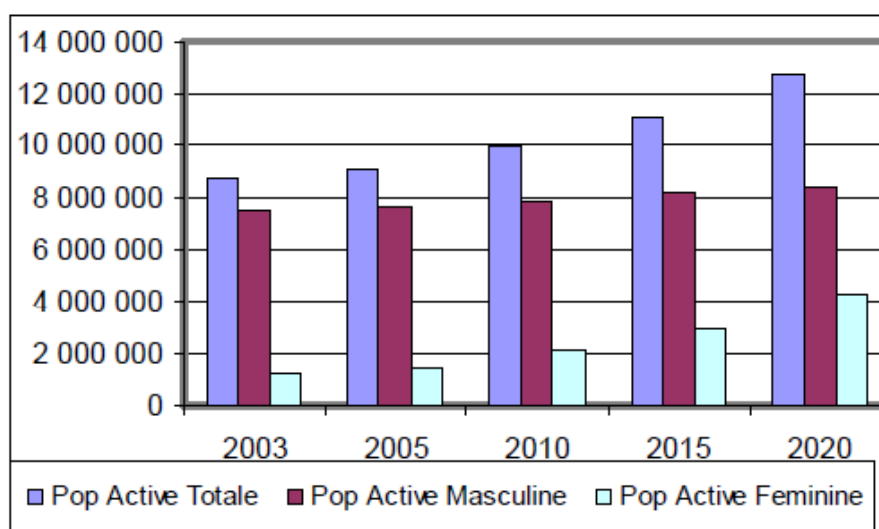


Source: *World Population Prospect UN. 2002*

Cette tendance à la hausse de la population potentiellement active, résulte de l'augmentation du taux de participation de la population féminine au cours des deux dernières décennies. Celui-ci passe ainsi de moins de 5,5% en 1977 à près de 17% en 1998 avec un déplacement de la main-d'œuvre féminine du secteur de l'agriculture vers celui des services. Par contre, le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80% après avoir atteint 85% lors du recensement de la population de 1987.

Le taux moyen d'activité (population active/population totale) est passé entre les recensements de 1987 et de 1998 de 23,6 % à 27,9 %. La figure suivante reproduit, sous l'hypothèse d'un maintien du trend de participation par sexe – calculé sur la période 1987/1998 – l'évolution projetée de la population active par sexe sur la période 2005/2020.

Tableau 2. Evolution projetée de la population active par sexe



Source : World population prospect UN 2002

On remarque clairement que la population active continue de croître à un rythme supérieur à celui de la population totale malgré le net ralentissement de la croissance de cette dernière durant près de deux décennies. La proportion de la population en âge actif a ainsi fortement augmenté au cours de cette dernière décennie avec la reprise de la croissance démographique, passant de 9 470 000 en 2004 à 11 964 000 en 2013 soit un accroissement de l'ordre de 2.494 000, sur près d'une décennie avec une moyenne annuelle de près de 250.000 individus.

Ceci explique la forte arrivée des primo demandeurs d'emploi au sein de la population active.

Par ailleurs les projections de population effectuées par l'ONS, montrent que cette pression sur l'offre de main d'œuvre sera perceptible jusqu'en 2030. En 2000, la population active âgée entre 16 à 59 ans représentait 56,76% de la population totale. En 2030 cette proportion atteindra 61,36% en toute hypothèse.

C'est dire, comme le souligne le CNES (Conseil National Economique et Social), si la question de l'emploi sera cruciale pendant de nombreuses décennies pour les générations futures... « C'est ce qui apparaît déjà au sein de l'opinion de la jeunesse, chez qui cette question occupe une place primordiale pour près de 97% des garçons et plus de 93% des filles », selon l'enquête Algérienne sur la Santé de la Famille de 2004 citée par le CNES.» (4)

2. Le processus des reformes libérales en Algérie

L'adoption des reformes visant à la libéralisation de l'économie nationale a débuté en Algérie à partir du début des années 1980 avec l'amorce d'un large mouvement de restructuration économique et social. Mais c'est cependant la crise économique et financière intervenue en 1986 provoquant une diminution des entrées publiques de ressources de l'ordre de 50% selon certaines estimations (5) qui précipita franchement l'adoption de mesures de politiques économiques libérales devant aboutir au désengagement de l'Etat de la sphère économique ; de sortir du cadre de l'économie administrée et de s'orienter vers la construction d'une économie de marché.

C'est donc à partir de 1986 que l'option pour des réformes libérales s'est franchement décidée au sein du pouvoir politique. celles-ci semblent, à la différence des précédentes tentatives de réformes, s'articuler autour d'une démarche qui se veut cohérente avec la philosophie qui la sous-tend. L'adoption des réformes de 1988 (réforme du code des investissements, démonopolisation, libéralisation des prix...) et l'entrée en application, du premier accord Stand By (31/05/1989) suite à l'étranglement financier dû à la crise de l'endettement extérieur, annoncent clairement

un désengagement de l'Etat qui devra désormais « se réserver à l'activité de régulation ».

De cette date à nos jours, on peut distinguer avec le CNES (6) succinctement trois sous-périodes dans la conduite des réformes (sans considérer la période actuelle marqué depuis 2000 par le retour de l'Etat vers un certain interventionnisme dans la pure tradition keynésienne (adoption de trois plans de relance et de consolidation de la croissance économique (2000/2003) financé par le budget de l'Etat (ressources publiques)

1- La première période couvre les années 1989, 1990 et 1991. Elle est marquée par une certaine orthodoxie dans l'application des réformes inspirées par la philosophie libérale (option pour une économie de marché).

C'est au cours de cette période que fut promulguée la loi 90-11 du 21-04-1990 portant sur les modalités de libéralisation des relations de travail, qui a redéfini les règles de fonctionnement du marché du travail

D'importants changements ont été introduits dans la législation du marché du travail avec la promulgation de cette loi qui marque le début d'une transition d'un système national centralisé et administré (le SGT) vers un système décentralisé basé sur la négociation collective (7). Un « système libéral » de relations de travail censé être plus adapté aux réalités économiques et sociales des entreprises.

Mais la portée de cette réforme ne peut être appréciée qu'à travers les réformes d'ensemble de l'économie algérienne.

Cette nouvelle législation du travail dictée par la recherche d'une harmonisation des textes régissant les contrats de travail avec le nouveau contexte inhérent à l'économie de marché a redéfini le mode d'intervention de l'Etat.

Cette redéfinition apparaît surtout, outre les prérogatives classiques de l'Etat en tant que promoteur et incitateur et arbitre des relations de travail, dans la distinction opérée entre secteur économique et fonction publique.

Le cadre institutionnel et légal des relations de travail a ainsi subi des transformations qui visent à améliorer la flexibilité de ce marché tout en essayant également d'assurer la protection des travailleurs. En général, la nouvelle législation permet aux employeurs une plus grande liberté dans leurs décisions d'embauche et de licenciement et l'utilisation des contrats à durée déterminée. Ces réformes introduisent le travail à temps partiel ainsi que le travail à domicile et ont permis d'alléger les contributions basées sur le salaire (tel que le versement forfaitaire) afin d'encourager l'emploi dans le secteur formel....

La nouvelle législation autorise désormais les licenciements pour raisons économiques lorsque les négociations collectives arbitrées par l'inspection du travail n'ont pas permis de définir une solution de rechange. Cela constitue un changement très important par rapport au code du travail d'avant la réforme intervenue en 1990, où, faut il le rappeler, seule une faute professionnelle grave pouvait motiver le licenciement d'un travailleur. En contre partie de ces conditions légales de recrutement et de gestion de la main d'œuvre, des mesures sur les conditions de travail sont introduites pour protéger les salariés. Jusqu'en 1994, les licenciements des employés ouvraient droit à une indemnité, par la suite, des dispositifs ont été créés par la loi pour amortir socialement la mise au chômage au titre de compressions d'effectifs ou de cessation d'activité de l'entreprise. Les dispositifs en question sont l'assurance chômage et la retraite anticipée, créées par les décrets législatifs 94/10 et 94/11 du 26 mai 1994, et gérés par la CNAC, elle-même instituée par le décret exécutif n°94/188 du 6 juillet 1994.

Il faut sans doute noter aussi que cette nouvelle législation veille à ce que la réduction de l'effectif salarié ne soit pas privilégiée par les entrepreneurs au détriment d'autres solutions qui nécessitent un effort d'organisation et d'adaptation (reclassement, réorganisation du travail, ...). Elle interdit ainsi l'embauche de personnel présentant les mêmes qualifications que des travailleurs licenciés.

Pour nous résumer on peut dire à la suite de Fatiha TALAHITE et Rafik BOUKLIA-HASSENE (8) que la nouvelle législation du marché du travail qui a été mise en place à partir de 1990 introduit une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail. Les changements que cette nouvelle codification des relations de travail introduit peuvent être appréhendés à plusieurs niveaux :

- Un affaiblissement de la protection de l'emploi avec une plus grande flexibilité des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel) ;
- L'institution des conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche avec un désengagement de l'Etat des négociations salariales hormis pour ce qui est du salaire minimum garanti ;

- Une reconnaissance du droit à la syndicalisation, de la liberté syndicale et du droit de grève.

Le tableau suivant présente les principales dispositions législatives réglementant à l'heure actuelle le marché du travail en Algérie.

Tableau 3. Les dispositions législatives de régulation

REFERENCES	OBJET
Loi n° 90-11 du 21 avril 1990	Relative aux relations de travail (licenciement économique), négociations collectives, recours à la grève, contrat à durée déterminée,
Loi n° 90-14 DU 2 juin 1990	Modalités d'exercice du droit syndical
Loi n° 90-02 du 06 février 1990	Règlement des conflits collectifs de travail et exercice du droit de grève.
Décret législatif n° 94-09 du 26 mai 1994	Préservation de l'emploi et protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi
Décret n° 94-10 du 26 mai 1994	Instituant la retraite anticipée
Décret n° 94-11 du 26 mai 1994	Instituant l'assurance chômage
Décret n° 97-473 du 8 Décembre 1997	Instituant le travail à temps partiel

Source : F.TALAHITE et R. BOUKLIA-HASSANE : « *Profil pays du Femise : Algérie* », Op. cite, p.10

2 - La deuxième période débute avec la signature d'un troisième accord « Stand By », accord dit élargi de trois ans. En négociant ce dernier les autorités algériennes acceptent le principe d'un ajustement structurel proprement dit c'est à dire un ensemble de critères de réalisation qui vont au-delà de la simple stabilisation macro-économique et financière. Cette période sera marquée au plan budgétaire par un retour marqué aux restrictions budgétaires.

Les accords d'avril 1994 et l'accord de facilité de financement élargie (FFE) 1995-1998 (un programme d'ajustement structurel en fait) visaient explicitement un excédent des finances publiques. Cet effort doit toucher aussi bien les dépenses courantes (fonctionnement) que celles relatives à l'équipement (investissements). La contraction des premières concerne essentiellement les traitements et salaires, principale composante des dépenses courantes. Il est recherché à travers la modération salariale, une maîtrise des effectifs et un gel des salaires de la fonction publique et des entreprises publiques tout en sachant que la libéralisation des prix est un objectif majeur de l'ajustement structural (9)

3 - La troisième période est celle qui a démarré avec l'adoption de plan de relance économique grâce à la forte augmentation des prix des hydrocarbures qui a permis au pays de bénéficier d'une manne financière exceptionnelle.

Ainsi donc, après avoir adopté un Programme d'Ajustement Structurel (PAS), contrainte par l'endettement extérieur, en souscrivant aux conditions du FMI : assainir l'économie nationale pour la remettre sur un sentier de croissance sain avec les résultats que l'on connaît (exacerbation du chômage, désindustrialisation prononcée, dépendance accrue des ressources tirées des hydrocarbures quasiment seul produit exporté...), l'Algérie s'est engagée sous la Présidence de Abdelaziz Bouteflika (1999), à la faveur du retournement favorable du marché international des hydrocarbures (une hausse sans précédents des revenus tirés des hydrocarbures) dans de vastes programmes de relance et de développement socio-économique dans la pure *tradition keynésienne* autrement dit par la dépense publique quasi exclusivement.

Sur la période considérée (2000/2014), l'Algérie a mis en œuvre, trois plans de relance de la croissance économique sur financement public : le Plan de Soutien à la Relance Economique pour le quinquennat 2000-2004 (PSRE), puis le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance sur la période 2005-2009 (PCSC) d'un montant de 155 milliards USD et enfin le programme de développement quinquennal 2010-2014 d'un budget de 286 milliards USD dont 5 milliards destiné à la création de 3 millions d'emplois (dont 1,5 million au titre des programmes publics de soutien à l'emploi) et 200.000 nouvelles PMI/PME selon les ambitions du gouvernement algérien (10)

Dans ce contexte la politique de l'emploi est fondée ainsi au plan macroéconomique sur une politique de croissance d'essence keynésienne. Une relance par la demande sur financement public

Cette politique est renforcée par de nombreux dispositifs d'aide à l'emploi notamment des jeunes qui s'inscrivent dans le modèle libéral de régulation du marché du travail à travers des politiques dites actives (économiques) et passives (sociales)

- les politiques actives du marché du travail (PAMT) « visent essentiellement à faciliter l'intégration sur le marché du travail », elles cherchent donc à modifier le niveau de l'emploi en « prévoyant des aides subordonnées à la participation à des programmes propres à promouvoir l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail ».

- Les politiques passives, quant à elles « visent à garantir un revenu de remplacement durant les périodes de chômage ou de recherche d'un emploi ». Leur objectif est alors de limiter le chômage et de le rendre plus supportable sans subordonner celui-ci « à la participation à des programmes de formation ou de travaux, même si elles incluent d'ordinaire des dispositions qui imposent de chercher un travail » (11)

Les PAMT, selon la typologie de l'OCDE, sont apparues sous trois formes en Algérie :

- l'aide à la création d'entreprises ou à l'auto-emploi,
- l'insertion à travers des contrats à durée déterminée (CDD) ou des emplois d'attente

- et l'amélioration de l'employabilité des chômeurs à travers la formation/reconversion et l'aide à la recherche d'un emploi. Pour ce faire différents départements ministériels interviennent à travers leurs agences pour la régulation du marché du travail

Ainsi, différents dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes coexistent. On peut considérer « l'enchevêtrement de trois générations de dispositifs » selon M.S. MUSETTE du CREAD (12)

- La première génération (1989-1997), a donné naissance à une série de mesures visant, au mieux, à atténuer les effets négatifs du PAS sur le marché du travail, avec des pertes d'emploi importantes. La création d'institutions nouvelles intervenue en 1994, tels

- La CNAC (Caisse Nationale de l'Assurance Chômage),
- l'ADS (Agence de Développement Social) pour le filet social,
- l'ANSEJ (L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes) pour la promotion des micro-entreprises.

- La deuxième génération (1998-2007) a consisté à un redéploiement des agences, avec un marché de l'emploi encore fragilisé. « Les autorités algériennes découvrent en 2007, que malgré la reprise économique et l'investissement lourd consacré, les effets ne se traduisaient pas encore sur la résorption d'un malaise profond chez les jeunes en particulier ». En effet le niveau du chômage des jeunes reste encore important, malgré la baisse de la moyenne nationale.

- La troisième génération des dispositifs date de 2008 à ce jour. Elle est marquée par une première tentative de mettre en place une politique nationale de l'emploi. Les mesures préconisées devaient selon le document du Ministère du travail s'inscrire par « une rupture partielle avec les emplois d'attente sans incidence sur l'insertion économique et durable des jeunes ». A la suite de la révolte de janvier 2011 (effet du Printemps arabe), cette dernière génération des dispositifs est encore renforcée. Beaucoup de facilités ont été accordées pour favoriser l'insertion des jeunes

3. Evolution de l'emploi et du chômage

Avant de voir quelle a été l'évolution de l'emploi et du chômage notamment des jeunes, précisons la démarche méthodologique de mesure controversée de l'Office National des Statistiques

3.1. Le concept de chômage et sa mesure par l'ONS

La mesure du chômage est fortement controversée. Tous les spécialistes du marché du travail en Algérie considèrent pour différentes raisons, que les méthodes utilisées bien que répondant formellement à celles édictées par l'OIT, ne reflètent pas la réalité. « L'analyse du marché du travail en Algérie a toujours été confrontée à deux problèmes majeurs : la faiblesse ou l'imperfection des données d'enquête ou de recensement et à la reconduction systématique des indicateurs classiques du marché du travail » c'est ce qu'affirme un des spécialistes incontesté en matière de statistiques du travail l'économiste statisticien Nacer-Eddine Hammouda(13).

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours qui suivent ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans plus de trois mois

Est considérée donc comme chômeur, toute personne qui n'a pas travaillé durant la semaine de référence, apte à travailler, qui déclare rechercher un emploi et dont l'âge se situe entre l'âge légal au premier travail et l'âge à la retraite,

Les critères utilisés par l'ONS (Office National des Statistiques) répondent aux normes retenues par le BIT. Cependant on peut faire les observations suivantes à la suite l'économiste statisticien Nacer-Eddine HAMMOUDA du CREAD

L'ensemble des indicateurs sur le marché du travail est calculé sur la base des réponses à une seule question sur *la situation individuelle* des individus. « Dans les enquêtes auprès des ménages et les recensements de population, la situation individuelle de la personne enquêtée traduit sa position par rapport à l'activité. Sur ces déclarations spontanées serait classé l'individu en occupé, chômeur, ou inactif (étudiant, retraité, femme au foyer,...). Une telle conception comporte plusieurs insuffisances. D'une part, l'individu n'est pas toujours en mesure de saisir exactement le sens des concepts utilisés (telle la définition de l'occupé ou du chômeur au sens du B.I.T). D'autre part, la dichotomie occupé / non occupé ne reflète pas la réalité du marché de travail Algérien »

Et d'autres insuffisances encore qui ne permettent pas une bonne lisibilité du fonctionnement marché du travail

La question de l'évaluation du chômage est ainsi fortement controversée, mais par delà cette question, c'est tout le dossier de l'information économique et de la production des statistiques, problème lancinant s'il en est, qui interpelle les pouvoirs publics.

« le système d'informations statistiques actuel appliqué au marché du travail ne permet plus, en l'absence d'enquêtes ciblées et régulières et faute d'harmonisation des concepts et outils d'analyse, de caractériser de manière objective la réalité du chômage en Algérie » (14)

Il s'agit d'une lacune importante qu'il faudrait absolument considérer si on admet que « Ce que l'on mesure a une incidence sur ce que l'on fait ; or, si les mesures sont défectueuses, les décisions peuvent être inadaptées. « Les indicateurs statistiques sont par conséquent très importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. » (15)

3.2. L'évolution de l'emploi et du chômage

Il faudrait sans doute considérer deux périodes :

- La première qui couvre la décennie 1990/2000, période caractérisée par la mise en œuvre des réformes inhérentes à l'économie de marché, avec notamment l'application du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S) sous l'égide du FMI dont les conséquences sociales furent très douloureuses.
- La deuxième qui couvre la période 2000/2014 qui a vu l'Etat s'engager dans un vaste programme de dépense publique pour relancer la croissance économique et la création d'emploi.

3.2.1. L'évolution de l'emploi durant la période 1990/2000

Durant la période 1990/2000, les réformes de transition à l'économie de marché dans laquelle s'inscrit la nouvelle politique de l'emploi, fondée sur des relations contractuelles (conventions collectives) ont provoqué l'effondrement du secteur public marchand. Beaucoup d'entreprises ont connu des restructurations pour améliorer leur rentabilité, d'autres ont été privatisées totalement ou partiellement et d'autres encore ont été liquidées. Les réformes ont eu des conséquences désastreuses dans le monde du travail, contraction du marché du travail, licenciement... malgré le gel des salaires...qui théoriquement devait inciter les entreprises assainies à recruter ...

Ces réformes ont eu des répercussions très négatives sur l'évolution de l'emploi ainsi que le niveau et la nature du chômage.

Selon les données disponibles qui se recoupent, le niveau du chômage a pratiquement doublé entre 1990 et 1997, atteignant un taux de plus de 20% de la population active. Cette tendance s'est maintenue tout au long des années suivantes jusqu'en 2001 « faisant de l'Algérie l'un des pays au monde - à revenu par tête similaire – les plus touchés par le chômage » (16)

Durant toute cette décennie, le taux de chômage a été constamment au-dessus de 20% avec un pic de 29,2% en 1999 faisant de l'Algérie, parmi les pays à revenus similaires, l'une des économies au monde les plus touchée par le chômage.

Tableau 4. Evolution du taux de chômage (1990/1999)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux de chômage (en%)	19,7	21,2	23,8	23,2	24,4	28,1	28	26,4	28	29,2

Source : construits à partir de F.TALAHITE et R. BOUKLIA-HASSANE : « *Profil pays du Femise : Algérie* » op. Cite

Dans cette évolution, l'année 1990 marque un tournant caractéristique, puisque pour la première fois dans l'histoire du pays, le solde net de création d'emplois était négatif. (17).

A partir de cette date, le taux de chômage commence à grimper pour avoisiner en l'an 2000, le niveau de chômage hérité à l'indépendance de 19,8% en 1990, il grimpe à 29,77% en 2000.(18)

L'accroissement du nombre de chômeurs durant cette période s'explique par plusieurs facteurs inhérents à l'application du PAS.

D'abord, les entreprises publiques qui n'ont pas été liquidées, se sont mises à renvoyer une partie de leurs effectifs pour raisons économiques comme nous l'avons déjà évoqué. Souffrant de déficits chroniques et soumises à des plans de restructuration et de mise à niveau, elles n'ont pas hésité à faire usage de licenciement, comme la loi les y autorise, afin d'améliorer leur rentabilité et éviter d'être liquidées. Ensuite, le développement du secteur privé n'a pu compenser le recul du secteur public notamment dans le domaine de l'emploi, ce qui n'a pas permis à l'économie nationale de créer assez d'emplois pour absorber les quelques 250 000 nouveaux entrants sur le marché du travail chaque année.

3.2.2.. L'évolution de l'emploi durant la période 2000/2013

C'est à partir du début des années 2000 seulement qu'un changement significatif de tendance a été constaté, suite aux plans de relance économique financés par d'importantes dépenses publiques.

Tableau 5. Evolution du taux de chômage (2000/2014)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de chômage (en%)	28,9	27,3	25,9	23,7	17,7	15,3	12,3	13,8	11,3
Année	2009	2010	2011	2012	2013				
Taux de chômage (en%)	10,2	10,0	10,0	11	9,8				

Source : Construit à partir des données de l'ONS et reprise de F.TALAHITE et R. BOUKLIA-HASSANE : « *Profil pays du Femise : Algérie* »op. Cite

3.2.2.1. L'évolution du taux de chômage global

Le taux de chômage global a connu une baisse sensible au cours de la décennie passée. Selon les données de l'ONS (19), le taux de chômage qui était estimé à 28,9% en 2000 puis à 17,7%, en 2004 est tombé à 10% en 2010 pour se situer en dessous en 2013, soit à 9,8 % en touchant 1 175 000 personnes.

Ce taux exprime presque « le niveau « naturel » du plein emploi

Cependant on note des disparités assez significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ; le taux de chômage s'établit à 8,3% chez les hommes, mais atteint 16,3% chez les femmes.

Comme on peut l'observer, entre 2004 et 2013, le taux de chômage est tombé de près de 8 points de pourcentage, ce qui est énorme sur une décennie si on considère que le taux de croissance économique enregistré sur la période n'a guère dépassé 3%.

C'est ce qui explique pourquoi les modes d'évaluation des agrégats du marché du travail sont fortement controversés et objets de critiques. Soulignons que l'Algérie ne constitue pas une exception. Les services statistiques marocains donnent un taux de chômage moyen de 9% au 3e trimestre 2010. L'Institut National de Statistique (INS) de Tunisie donne un taux de 13,3% pour fin 2009. D'autres pays comme le Mali, un de nos voisins les plus pauvres, affichait un taux encore plus bas que l'Algérie et le Maroc, avec 7,7% en 2007

Certes, le chômage baisse en Algérie, mais *ce recul est plutôt quantitatif que qualitatif*.

Non seulement les emplois créés sont de plus en plus précaires, mais ils sont aussi de plus en plus en décalage avec les besoins et les spécificités des demandeurs. Près de 80% de ceux qui

Travaillent ont un emploi inférieur à leurs aptitudes professionnelles, ne correspondant pas à leur profil, mal rémunéré et éloigné de leur domicile.

Quant aux chômeurs, leur situation est de plus en plus de longue durée.

Dans une étude réalisée sur le chômage au Maghreb, le professeur Lahcen Achy, de l'Institut national des statistiques et de l'économie appliquée (Maroc) a estimé que «la baisse du chômage au Maghreb est (...) un signe trompeur, et ne doit pas être interprétée comme un indicateur d'une amélioration de la performance du marché du travail». (20) Pour ce professeur, la prolifération du secteur informel et des activités précaires ont aussi contribué à la baisse du taux de chômage

Les chiffres de l'ONS sont donc à considérer avec prudence, même s'il ne s'agit pas de les remettre systématiquement en cause.

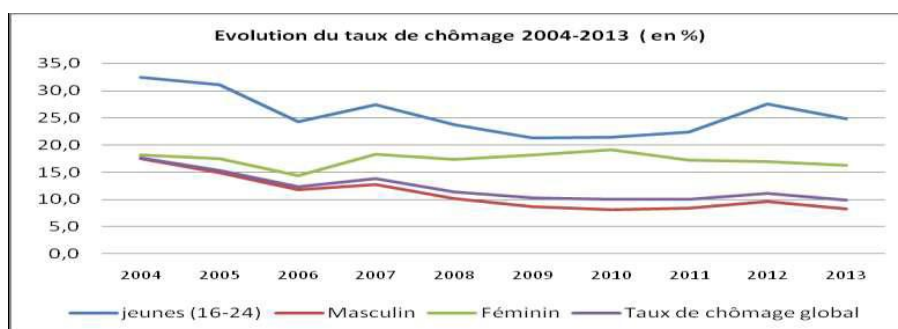
3.2.2.2. Le chômage des jeunes

Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans), après avoir connu une hausse continue depuis 2010, a enregistré une baisse relative : ce taux est passé de 27,5% à 24,8% entre 2012 et 2013. Ce taux, quoique en baisse relative, est toujours quatre fois supérieur à celui des adultes: 24,5% pour les jeunes de 16-29 ans contre 6,5% pour les adultes, âgés de 30 ans et plus, un jeune actif sur quatre demeure sans emploi. Notons que ce ratio (jeune/adulte) est du simple au double dans le monde, selon le dernier rapport de l'OIT ou encore selon le rapport de la Banque Mondiale (21)

Parmi les jeunes, c'est le taux de chômage des jeunes filles qui enregistre le niveau le plus important, il est resté plus ou moins stable durant cette dernière décennie

Pour ce qui est des inégalités liées au diplôme, on constate un taux de 6,7% pour les sortants du cycle primaire contre 14% pour les diplômés de l'enseignement supérieur. L'ONS note par ailleurs que près d'un chômeur sur trois est en quête d'emploi depuis moins d'une année, ainsi nous assistons à une dominance du chômage de longue durée. Le chômage de longue durée semble affecter davantage les personnes sans diplôme (65,1%) et les diplômés de la formation professionnelle (62,2%) comparativement aux diplômés universitaires (48,5%)

Par ailleurs, les chômeurs ayant déjà travaillé dans le passé sont estimés à 481 000 personnes, soit 40,9% de la population en chômage. Il s'agit d'une population qui est constituée essentiellement de salariés non permanents (66,4%) exerçant principalement dans le secteur privé (62,7%).



Source : ONS, N° 653, *Activité, Emploi et Chômage au 4ème Trimestre 2013*

Les jeunes travailleurs exercent ainsi pour la plupart sans aucune protection sociale, pourtant obligatoire en Algérie. Cette forme d'emploi est localisée notamment dans l'économie informelle qui est le propre du secteur privé.

Selon les données de l'ONS, il y aurait 85% des jeunes salariés (15-29 ans) dans le secteur privé qui n'étaient pas affiliés à la sécurité sociale en 2007, il était de l'ordre de 73% en 1997, ce qui signifie que le secteur privé continue, malgré l'obligation judiciaire, à ne pas déclarer la majorité des jeunes salariés à la sécurité sociale (22)

En définitive si le chômage des jeunes demeure encore relativement très élevé, on peut par conséquent s'interroger sur l'efficacité des réformes entreprises en matière de politique de l'emploi en l'occurrence les nombreux dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes mis en œuvre et financés par les pouvoirs public, mais aussi sur d'autres facteurs concourant à l'employabilité des jeunes, notamment le système d'éducation et de formation (SEF), nonobstant le facteur démographique et la forte pression qu'il exerce sur le marché du travail comme nous l'avons sommairement montré plus haut

Ceci étant, la tendance générale de l'évolution de l'emploi, est marquée par l'expansion de l'emploi non permanent, révélatrice d'une plus grande précarisation de l'emploi

3.3. La précarisation de l'emploi et le développement de l'informel

La précarisation de l'emploi quasi-inconnue auparavant s'est développée très rapidement d'abord sous forme d'un accroissement des contrats temporaires. La précarisation de l'emploi se décline également sous forme d'emploi sans couverture sociale. Cette pratique est très courante dans les entreprises informelles mais aussi dans certaines entreprises officielles. Devant les conditions difficiles du marché du travail, les chômeurs les plus démunis sont contraints d'accepter toute opportunité de gagner un revenu même dans des conditions précaires.

Pour le reste, les employeurs et les indépendants, la décision d'opérer dans le secteur informel est souvent motivée par les obstacles d'ordre bureaucratiques, difficultés de financement et autres, rencontrées lorsqu'ils tentent de créer une entreprise dans le respect des règles officielles.

Ces différents éléments ont fait que la libéralisation de l'économie s'est accompagnée d'une progression continue de l'emploi informel.

Selon un rapport du CNES (23), cette forme d'emploi est passée de 13,8 % de l'emploi total en 1992, à 15 % en 1999 pour atteindre 17,2 % en 2003 (soit 1,249 million de personnes).

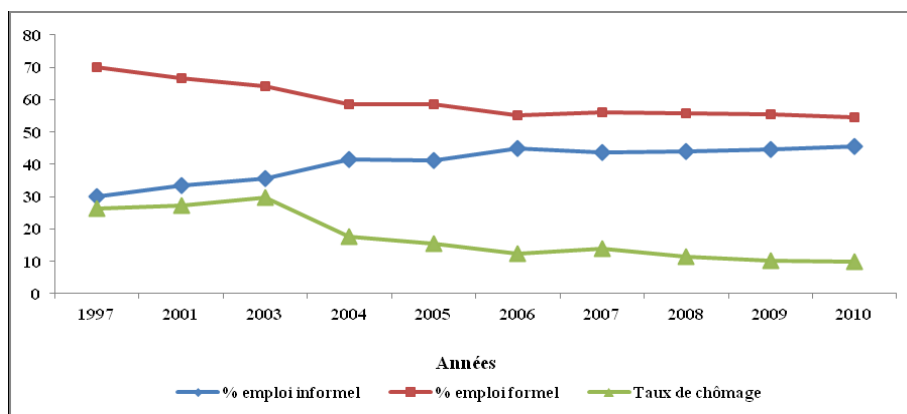
Selon les experts du CREAD (24), le secteur informel a commencé à se développer dans le pays d'une manière observable depuis la fin des années 1980 face à d'importants besoins sociaux non satisfaits (travail, logement, revenus) et en réponse aux nombreuses rigidités caractérisant l'organisation de l'économie en général et en particulier les salaires, la fiscalité, la création d'entreprise, l'accès aux marchés extérieurs, le taux de change et le financement, ajoutant qu'à « l'instar des économies de beaucoup d'autres pays, l'emploi informel en Algérie, au-delà de tous ses aspects économiques et sociaux négatifs, a contribué à la création d'activités et à la réduction du chômage réel, venant ainsi compenser l'apport insuffisant du secteur déclaré dans ce domaine »..... et prévoyant que « ces activités informelles qui ont investi en particulier l'artisanat de service et la distribution sont appelées à se maintenir dans l'avenir tant que les réformes de libéralisation ne seront pas totalement achevées, que le secteur privé déclaré n'a pas atteint le niveau d'investissement lui permettant d'impulser fortement et durablement l'offre d'emplois et que le taux de chômage ne sera pas descendu à un niveau acceptable. »

L'emploi informel non agricole au sens de la définition du BIT a été estimé en 2011 à 3,486 millions occupés qui déclarent ne pas être affiliés au régime de la sécurité sociale, ce qui constitue 45,6% de la main d'œuvre totale non agricole. L'évolution entre 1992 et 2011 de l'emploi informel, fait ressortir une progression nettement plus rapide de ce type d'emploi par rapport à l'emploi structuré, bien que nous remarquons une tendance baissière durant les cinq dernières années.

La comparaison entre l'évolution du taux de chômage et de l'emploi informel sur cette période nous permet de conclure que le secteur informel a absorbé une partie des personnes qui ont trouvé un emploi.

Cela nous renseigne sur la précarité et l'insécurité des emplois créés durant cette période.

Evolution de l'emploi informel (1997 -2010)



Source : L'emploi informel en Algérie : une analyse par cohorte, Hammouda Nacer-Eddine¹ & Lassassi Moundir² CREAD

Une autre conséquence de la situation économique qui s'est instaurée dans le pays est la réduction de la part relative des salariés permanents. Ceux-ci enregistrent une régression de leurs effectifs qui s'explique principalement par le recul de l'emploi dans l'industrie. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total est tombée de 17,574 % (755 000 travailleurs) en 1989 à 9,27 % (504 000 travailleurs) en 2002. Il semble que l'accroissement de l'emploi dans l'administration (dont les effectifs passent de 1,037 million à 1,476 million entre les deux dates) n'ait pas suffi à maintenir l'emploi salarié permanent. Il faut préciser que cette évolution des formes d'emploi n'est pas propre à notre pays. Le déclin de l'emploi permanent et la multiplication des formes de travail atypique sont aussi observés dans d'autres pays à commencer par les plus développés.

L'enquête « activité, emploi et chômage au 4e trimestre 2013 », révèle aussi que le salariat constitue la forme d'emploi qui concerne deux occupés sur trois (66,3%), soit 33,4% des occupés sont des salariés permanents et 32,9% des salariés non permanents et des apprentis. L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant constituent 29,5% de la main d'œuvre totale, alors que 4,2% des occupés sont des « aides familiaux » (3,4 % de la population occupée masculine et 8,5% de la population occupée féminine).

Tableau 6. Evolution des principaux agrégats et indicateurs liés au marché du travail de 2004 à 2013 (en milliers)

	2004	2006	2008	2007	2008	2008	2010	2011	2012	2013
Situation dans la profession										
Employeurs & Indépendants	2 472	2 183	2 846	2 516	2 655	2 762	2 847	2963	2882	3117
Salariés Permanents	2 902	3 076	2 901	2 909	3 198	3 136	3 208	3456	3675	3878
Salariés non perm + apprentis	1 785	2 203	2 430	2 680	2 815	3 101	3 250	2978	3396	3562
Aides Familiaux	640	582	692	489	477	473	404	202	217	231
Secteur d'activité										
Agriculture	1 617	1 381	1 610	1 171	1 252	1 242	1 136	1 034	912	1 141
Industrie	1 061	1 059	1 264	1 028	1 141	1 194	1 337	1 367	1 335	1 407
B.T.P.	968	1 212	1 258	1 524	1 575	1 718	1 886	1 995	1 663	1 791
Services	4 153	4 393	4 738	4 872	5 178	5 318	5 377	5 603	6 260	6 449
Secteur juridique										
Public	2 678	2 964	2 746	2 987	3149	3 235	3 346	3843	4354	4440
Privé	5 121	5 080	6 123	5 607	5996	6 238	6 390	5756	5816	6349
Accroissement emploi public (en %)		10,7	-7,4	8,8	5,4	2,7	3,4	14,9	13,3	2,0
Accroissement emploi privé (en %)		-0,8	20,5	-8,4	6,9	4,0	2,4	-9,9	1,0	9,2
Affiliation à la sécurité sociale										
Employé affilié à la Séc. Sociale	3 774	4 092	4 159	4 322	4 567	4 694	4 856	5227	5922	6211
Non affilié	4 024	3 953	4 709	4 272	4 579	4 778	4 879	4372	4249	4577
% emploi affilié / emploi total (en %)	48,4	50,9	46,9	50,3	49,9	49,6	49,9	54,4	58,2	57,6
Accroissement emploi affilié(en %)		8,4	1,6	3,9	5,7	2,8	3,5	7,6	13,3	4,9
Accroissement emploi non affilié(en %)		-1,8	19,1	-9,3	7,2	4,4	2,1	-10,4	-2,8	7,7

Source : ONS, N° 653, *Activité, Emploi et Chômage au 4ème Trimestre 2013*

3.4. La modification de la structure de l'emploi

La structure sectorielle de l'emploi s'est ainsi profondément modifiée depuis la mise en œuvre des réformes économiques comme on peut le remarquer sur le tableau ci dessus.

- *La structure de l'emploi selon le secteur d'activité* fait ressortir un secteur tertiaire (commerce et services), en progression, ce dernier absorbe 59,8% de la main d'œuvre totale,

Les secteurs les plus fortement employeurs sont ceux du commerce et de l'administration publique. L'essentiel de l'emploi se situe en effet dans les secteurs du commerce, des services et de l'administration. Le reste est partagé entre le BTP (16,6%), l'industrie (13,0%) et enfin l'agriculture (10,6%), ou les travailleurs ne sont réellement occupés que 50 à 60 jours par an ; le secteur des BTP qui est dynamisé par les dépenses publiques d'équipement ;

L'industrie qui emploie de moins en moins de travailleurs : sa part dans l'emploi total diminue

- *La structure de l'emploi selon le secteur juridique* fait ressortir une dominance du secteur privé qui concentre en 2013 une part relative de 58,8% de l'emploi total.

Le secteur privé a pris le relais du secteur public depuis les années 1990 suite aux réformes de transition à l'économie de marché.

En 1989 le secteur public était dominant, avec 54% des emplois. D'importantes disparités sont observées selon le sexe. L'emploi féminin se caractérise par une plus grande concentration dans le secteur public (61,2% de l'emploi féminin total).

- *Le salariat* continue à constituer la forme d'emploi qui touche deux occupés sur trois (69%) tout en enregistrant un léger recul au profit de l'auto emploi; les salariés permanents forment 35,9% de la main d'œuvre totale, alors que les salariés non permanents en constituent 33,0%. Par ailleurs l'essentiel du salariat dans le secteur privé est temporaire, estimé à 79,5% en 2011. A l'inverse, le salariat permanent est concentré dans le secteur public

- *L'emploi non permanent*, c'est-à-dire instable et précaire qui comprend les contrats à durée déterminée, les apprentis et les aides familiaux représente 36,9% du total des occupés.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'emplois aidés, financés par la dépense publique

L'essentiel des emplois créés sont des emplois d'attente financés par l'Etat.

La composante de cette « population occupée » est discutable, car si les catégories « *Employeurs et indépendants* » et « *Salariés permanents* » n'offrent pas sujet à débat, il n'en va pas de même pour les catégories intitulées « *Salariés non permanents + apprentis + autres* » et « *Aides familiaux* ». Non seulement ces deux dernières rubriques ne renvoient à rien de précis mais elles n'éclairent pas non plus, sur la situation des individus qui les composent. Nous avons donc affaire à une population de 3.793.000 individus (4 millions, en arrondissant) dont le statut de travailleur est fortement contestable. Cette confusion se retrouve dans les séries du FMI, sous d'autres dénominations, telles que « *Autres* » et « *Travail à domicile* »

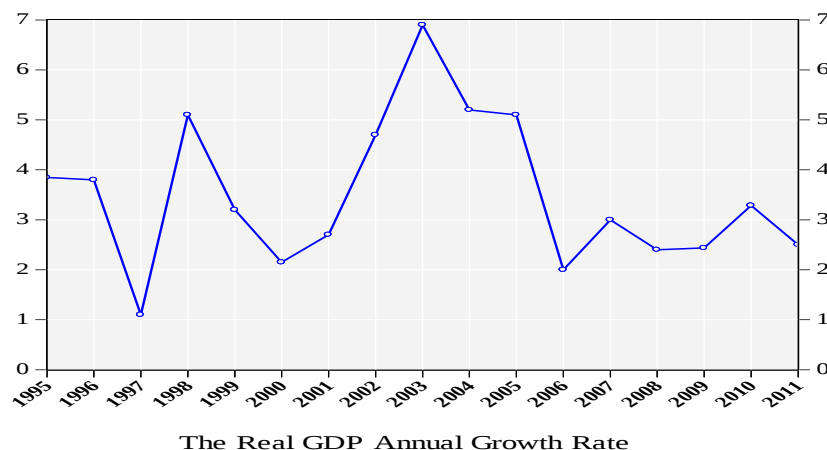
« Le caractère délibérément vague et faux-fuyant de ces intitulés fait écran pour cacher l'ampleur du chômage, car c'est une certitude qu'une grande part de ces deux millions de ces « *ni travailleurs ni chômeurs* » est plus proche du statut de chômeur que de celui de travailleur » (25)

On relève aussi que les emplois d'attente absorbent 80% des nouveaux postes créés.

Ces emplois « précaires » créés à l'aide des dispositifs relevant de la solidarité nationale, qui sont loin de résoudre la question de l'emploi et du chômage comme ne cessent de le souligner tous les observateurs. Les mécanismes de création d'emplois dits d'« attente » au nombre de quatre sont : les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), les Contrats de pré-emploi (CPE), les Activités d'intérêt général (AIG) et les Emplois salariés d'initiatives locales (ESIL).

4. Croissance économique et emploi

Si on compare l'évolution des taux de chômage et de la croissance économique, on constate une tendance baissière accélérée du taux de chômage alors que le taux de croissance du PIB réel est fluctuant sur la même période.

Figure 2. Taux de croissance du PIB réel durant la période 1995/2011

Comment peut-il y avoir une baisse du taux de chômage non accompagnée par une tendance à la hausse du taux de croissance du PIB ? Telle est la question qui se pose pour l'Algérie.

Une telle situation est tout à fait contradictoire avec les enseignements de la théorie économique et notamment avec la loi A.Okun, le chômage baisse d'un point de pourcentage quand la croissance augmente de trois points de pourcentage. (26).

Ce paradoxe s'explique par les divers programmes de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage notamment des jeunes menés par les pouvoirs publics depuis au moins deux décennies. L'emploi ainsi créé est circonscrit majoritairement dans l'administration et les services ainsi que dans d'autres secteurs peu productifs comme on a pu le voir.

.Conclusion

On constate clairement que les réformes économiques initiées à partir de 1990 dont le volet concernant les relations de travail avec la loi 90-11 du 21-04-1990 n'a guère contribué à l'élargissement de l'emploi, autrement dit les entreprises n'ont guère été incité à recruter et élargir leur activités, tel que l'entendait le FMI et la théorie libérale dominante dont il (FMI) s'en réclame ouvertement dans la mise en œuvre de ses programme d'ajustement structurel. Le marché du travail devant retrouver son équilibre et par conséquent éponger le chômage involontaire pour un prix (salaire) évoluant vers la baisse jusqu'à l'égalisation de l'offre avec la demande de travail. Hypothèse irréaliste, remises en cause par les faits, l'expérience Algérienne, et pas seulement, le prouve de manière éclatante .

Cela démontre encore, que loin des dogmes, les réformes économiques initiées à ce jour n'ont guère eu d'impact positivement appréciés. La politique de l'emploi initiée dans le cadre des réformes de transition à l'économie de marché, n'a guère été efficiente. Certes on pourrait toujours affirmer, qu'il ne pouvait en être autrement, isolée qu'elle est, des réformes structurelles, notamment les réformes d'ordre institutionnelles, déterminantes pour assainir le climat des investissements et de création d'entreprises seules créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. (27)

La flexibilité de l'emploi (le CDD par exemple), introduite dans la loi 90-11 sur les relations du travail, qui devait être une exception, est devenue la règle pour le secteur privé. Elle est aussi appliquée, par le secteur public et même la Fonction publique, avec le recrutement de «vacataires» et de «contractuels» qui ne sont pas des fonctionnaires. Les travailleurs se retrouvent ainsi coincés dans des situations précaires qui durent.

N'est-il pas temps de réfléchir à d'autres politiques d'insertion plus prometteuses en s'inspirant pour cela des expériences internationales les mieux réussies ? En l'occurrence celles des pays scandinaves (Le Danemark, la Suède, la Finlande). Il faudrait alors que l'Etat revoie fondamentalement son rôle et la nature de ses interventions : en lieu et place du financement très coûteux des emplois aidés, précaires et très souvent sans lendemain, il doit réorganiser le marché du travail, l'encadrer par des institutions de suivi et de facilitation, mettre en place de véritables réseaux de recyclage, requalification et de formation des travailleurs, libérer l'entreprise de l'impérieuse obligation de l'emploi permanent.

Il s'agit ensuite de l'inefficience de l'économie nationale en termes de productivité et de valeur ajoutée notamment dans le secteur privé où prédominent les petites entreprises qui, certes, absorbent une grande partie de la force de travail dans le secteur formel ou informel, mais dont les gains de productivité sont limités.

Comment dans ces conditions soutenir une croissance (réelle, endogène) de plus de 5% l'an (taux considéré comme nécessaire pour maintenir un rythme de création d'emploi compatible avec la demande) et quel progrès de productivité l'économie algérienne doit-elle réaliser pour atteindre les objectifs d'emploi ? Tout le problème consiste à apporter des réponses rationnelles et stratégiques à ce questionnement. Ce qui ne semble ne guère être le cas en l'absence de réformes audacieuses qui remettent en cause le mode de gouvernance.

Une politique de l'emploi qui doit trouver sa traduction dans les domaines particuliers de la politique économique, de la formation professionnelle, de l'organisation du service public de l'emploi et des normes de travail telles qu'édictees sur le plan international sous le concept de travail décent.

L'effort devrait porter, pour l'essentiel, sur une « endogénéisation » de la croissance, de ses facteurs et de sa régulation. « Toute politique de long terme de création d'emplois ne peut qu'être inscrite dans des politiques multidimensionnelles de recouvrement de la croissance. Une croissance réelle fondée sur une meilleure allocation des ressources et par conséquent génératrices d'emplois productifs » (28)

Bibliographie :

- (1) ARHAB B(2005) : «Les mutations du marché du travail en Algérie : quelles perspectives face à la mondialisation ? » communication aux XXIèmes journées de l'Association Tiers-Monde « « Formation, emploi et développement », ATM - Université Cadi AYYAD de Marrakech (Maroc), 22-23 Avril
- (2) Belaid Abdeslam (2007) : *file_livre-abdesslam-pdf-12-juin-2007.pdf*
- (3) ONS, repris par TALAHITE F. et BOUKLIA-HASSAN R (2010), : « National Background Paper Labour Markets Performance and Migration », European Commission Occasional Paper 60.
- (4) CNES (2006): RNDH, p.56.
- (5) CNES (1998) : « Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux de l'Ajustement Structurel en Algérie » Alger, Novembre
- (6) CNES (1998): « Rapport préliminaire ...op. cite
- (7) BOUTALEB K (2013) : « politique des salaires :fondements théoriques et analyse empirique de l'expérience algérienne »Ed. OPU, Alger
- (8) TALAHITE F. et BOUKLIA-HASSAN R (2006) : « Profil pays du Femise : Algérie » Chapitre I (Marché du travail), Janvier, p.10
- (9) BOUTALEB K. (1994) : « La nature et l'efficacité de politique d'ajustement structurel du FMI », RSJEP N°3, Algé
- (10) DG Trésor « Algérie » (2012) : Le plan d'investissements publics 2010-2014 et les orientations prioritaires du nouveau gouvernement », Ambassade de France en Algérie – service économique régional, Novembre 2012
- (11) MUSETTE M.S.; ISLI M. A. et HAMMOUDA N. E. (2003): « Marché du travail et emploi en Algérie : Eléments pour une politique nationale de l'emploi, Profil de pays », OIT, Alger, octobre, p.29
- (12) MUSETTE M. S. (2013): « Le marché du travail en Algérie: une vision nouvelle ? » FCE , Journées de l'entreprise algérienne: Emploi, Formation et Employabilité, 29 Octobre, Alger
- (13) HAMMOUDA N.E (2014):« Les problèmes de mesure de l'activité économique » Cours de méthodologie statistique, Magistère INPS, Alger
- (14) MUSETTE M.S., ISLI M.A et HAMMOUDA N.E. (2003) : « Marché du travail et emploi en Algérie...op. Cite
- (15) STIGLITZ j., SEN A. et FITOUSSI J.P. (2008): « Mesure des performances Économiques et du progrès social réexaminée » Rapport de la Commission sur La mesure des performances économiques et du progrès social, Paris, p.7
- (16) TALAHITE F. et BOUKLIA-HASSANE R (2010): op. Cite
- (17) BOUTALEB K (2002): « Le marché du travail en Algérie : le poids de l'emploi informel » Revue-Economie et Management- n° 1 (faculté des sciences économiques et des sciences de gestion – Tlemcen
- (18) ARHAB B. (2005) : op. cite
- (19) ONS (2013) N° 653, Activité, Emploi et Chômage au 4ème Trimestre

- (20) ACHY L (2010) : « Substituer des emplois précaires à un chômage élevé » in Les de l'emploi au Maghreb », Carnegie Middle East Center, Numéro 23, Novembre
- (21) - OIT (2010) : « Rapport de sur Tendances mondiales de l'emploi des jeunes », août, Genève, - World Bank. World Development - Next Generation (2007) Washington. www-wds.worldbank.org/external/.../IB/.../359990WDR0complete.pdf
- (22) MUSETTE S.M.(2011) « Algérie : Panorama du marché du travail », CRASC, 5 et 6 octobre, Oran(Algérie)
- (23) CNES (2004) : « Le secteur informel : illusions et réalités, » Rapport, Alger, p.70
- (24) MUSETTE, M.S.; ISLI M. A. et HAMMOUDA N. E (2003): op. cite, p. 24
- (25) Khaladi M. et Merzouk F : « Faut-il lutter contre le chômage ou contre l'emploi informel ?
- (26) Deiss J &Gugler PH(2012) : « Politique économique et sociale », éditionde Boeck, Bruxelles
- (27) BOUTALEB K (2014) : « Les plans de croissance et de développement socio-économique initiés en Algérie durant la période 2000/2014 : portée et limites » Communication au colloque International, intitulé :Perspectives d'avenir de l'économie Algérienne à la lumiere de 50 ans de développement , Bechar 04 et 05 Mars
- (28) TALAHITE F. et BOUKLIA-HASSAN R (2003) : « Marché du travail, capital humain et croissance économique en Algérie » Communication aux XXIèmes journées de l'Association Tiers Monde « Formation, emploi et développement » Marrakech (Maroc) 22-23 Avril 2005